

# Le SEDIF adopte son budget pour l'année 2023

Réunis en Comité à l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi ce jeudi 15 décembre, les élus du SEDIF ont adopté à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2023. Il s'inscrit dans un contexte qui appréhende les différentes crises (énergétique – impactant notamment les travaux – inflation et hausse des taux), avec un équilibre intégrant un fort taux d'investissement, afin de maintenir un service de haute qualité pour ses 4 millions d'usagers.

Les 70 élus présents au Comité syndical de ce jeudi 15 décembre 2022 ont adopté le budget primitif proposé par le SEDIF. Afin de maintenir son équilibre budgétaire, celui-ci a identifié les facteurs influant sur ses dépenses et ses recettes : en particulier, des volumes stables sans perspective de hausse significative en 2023, un renchérissement du coût des travaux et des intérêts sur les emprunts contractés dans un contexte général d'inflation sur l'ensemble des postes de charge.

La volonté des élus est de **maintenir un fort niveau d'investissement (107 millions d'euros en 2023)** correspondant aux besoins du Service public de l'eau, notamment pour maintenir le taux de rendement actuel de son réseau<sup>1</sup> (**plus de 90 %**, un des plus élevés de France – moyenne nationale : 80,1 % - source : SISPEA – Observatoire national des services d'eau et d'assainissement), permettant de limiter les pertes en eau et donc de préserver la ressource.

Dans le même temps, le SEDIF poursuit la maîtrise engagée des charges de fonctionnement, dont la masse salariale.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire et de limiter le recours à l'emprunt, générateur de frais financiers, les élus du SEDIF ont donc décidé de fixer la part du prix de l'eau potable à 0,51 € HT / m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour financer la poursuite de ses actions et son plan pluriannuel d'investissement 2023-2032.

La facture d'eau (part eau potable) moyenne pour un ménage francilien passera donc au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 14,70 € / mois, ce qui représente **un effort mesuré de 1,50 € / mois, soit peu ou prou l'équivalent de l'achat d'un pack d'eau de source en bouteille plastique (9 litres)**.

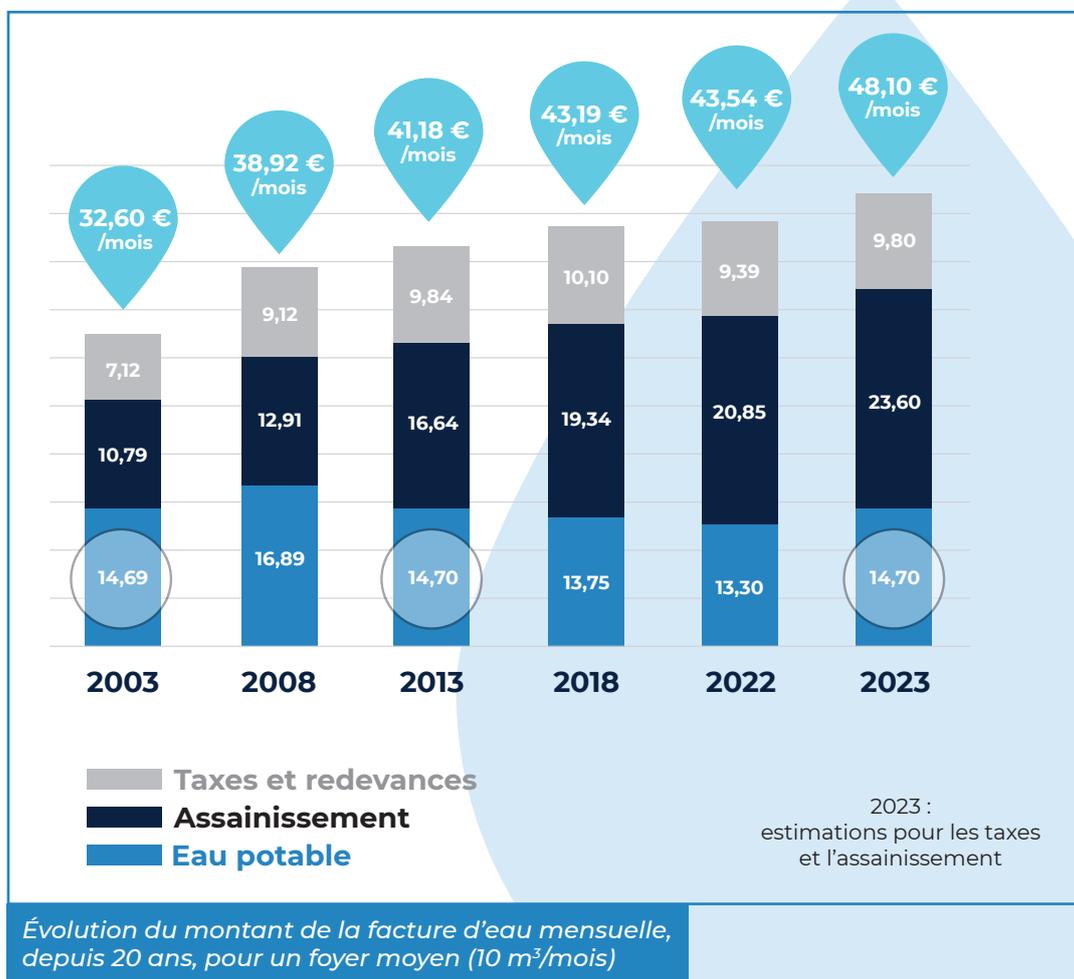


<sup>1</sup> Le rendement du réseau représente la part des volumes introduits dans le réseau de distribution, qui est effectivement utilisée par le service de l'eau et ses usagers (particuliers, industriels, collectivités, pompiers, ...).



→ Sur les 20 dernières années, **le SEDIF a recherché une maîtrise constante de l'évolution de cette facture**, avec des hausses lorsque ces dernières étaient nécessaires et justifiées ; et des baisses lorsque le contexte s'y est prêté, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

**Le niveau de la facture d'eau (part eau potable) pour 2023 retrouve ainsi le niveau qu'il a connu en 2013 et en 2003 :**



## À PROPOS

### SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) regroupe 135 communes de la région parisienne et assure la desserte en eau potable de plus de 4 millions de Franciliens. Ses usines principales, situées sur les grands cours d'eau franciliens (Seine, Marne, Oise), produisent quotidiennement plus de 740 000 mètres cubes et figurent parmi les plus performantes du monde. Son réseau de canalisations couvre 8 000 kilomètres, soit la distance Paris-Pékin. Le SEDIF est présidé par André Santini, ancien ministre, Vice-président de la Métropole du Grand Paris et Maire d'Issy-les-Moulineaux.

[www.sedif.com](http://www.sedif.com)



### CONTACT PRESSE

Guillaume de STORDEUR  
01 53 45 42 13 / 06 27 26 50 16  
[g.destordeur@sedif.com](mailto:g.destordeur@sedif.com)



@SyndicatEauxIDF